

Reclassement difficile pour les salariés de l'usine Goodyear d'Amiens

LE MONDE ECONOMIE | 29.03.2015 à 14h07 • Mis à jour le 30.03.2015 à 15h38 |

Par **Francine Aizicovici** (</journaliste/francine-aizicovici/>)



Manifestation devant l'usine d'Amiens le 7 janvier 2014. Sur un effectif initial de 1143 salariés licenciés sur le site Goodyear d'Amiens, 800 avaient adhéré au congé de reclassement. DENIS CHARLET / AFP

Chez Goodyear Amiens Nord, dont le site est fermé depuis quatorze mois, les résultats des élections professionnelles montrent une CGT ultra-majoritaire parmi les 800 salariés actuellement en congé de reclassement (leur licenciement interviendra à l'issue de cette période). Selon les données publiées samedi 28 mars par la CGT, celle-ci obtient 97 % des voix dans le premier collège, celui des ouvriers.

Ce taux « *montre à la direction que la lutte de la CGT est validée par la totalité des salariés et que malgré l'acharnement et les intimidations qu'elle fait subir aux élus, les salariés sont toujours présents et solidaires* », se félicite Mickaël Wamen, le secrétaire de la CGT à Amiens Nord. Son syndicat obtient 85 % des voix chez les employés-techniciens-agents de maîtrise et près de 50 % chez les cadres, le reste allant à la CGC. La participation a été de 90 %, selon la CGT.

M. Wamen se dit « *fier* » de ces scores, qui constituent « *un soutien massif au travail des militants* » dans cette période où ils sont très sollicités par les salariés, dont bon nombre s'inquiètent. Le bilan de la cellule de reclassement confiée au cabinet Sodie (groupe Alpha) est en effet bien maigre : sur un effectif initial de 1 143 salariés licenciés, 800 avaient

adhéré au congé de reclassement, et parmi ces derniers, seuls 118 ont retrouvé un contrat de travail. Il s'agit de contrats à durée déterminée ou indéterminée, la direction n'indiquant pas la répartition. Par ailleurs, 53 anciens salariés ont créé une entreprise. Au final, Goodyear considère que 54,71 % des personnels concernés disposent d'« *une solution* ». Mais ce taux inclut 267 personnes en formation longue, 98 départs en retraite.

La période est critique pour ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi et dont le congé de reclassement se termine en mai ou juin, selon les cas, après la prolongation de trois mois financée par l'Etat. Ceux-là ont demandé à Goodyear une nouvelle prolongation de trois mois, prévue dans le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Mais, selon la CGT, 500 salariés viennent de recevoir un refus de la part de la direction, au motif qu'ils n'entraient pas dans « *les critères* » inscrits dans le PSE. La décision de prolonger ou non le congé de trois mois devait être discutée en comité de suivi du PSE, ce qui n'a pas été fait, selon la CGT. La direction dément cette affirmation.

« Des dizaines d'appels désespérés »

« *Nous recevons des dizaines d'appels de salariés désespérés, nous craignons des passages à l'acte au vu de cette lettre brutale* » qui leur a été adressée, alerte M. Wamen, qui a sollicité une « *réunion d'urgence* » avec la direction régionale du travail et de l'emploi (Direccte) d'Amiens. Celle-ci devrait se tenir en début de cette semaine.

En revanche, le syndicat n'a reçu aucune réponse de la part du ministre de l'économie, Emmanuel Macron, auquel il a adressé une lettre ouverte le 24 mars. La CGT lui demande d'organiser « *une table ronde* » pour présenter un projet de scop (société coopérative et participative) de pneumatiques agricoles, qui doit être finalisé dans quelques semaines. Environ 300 salariés se seraient déjà dit prêts à y participer.

Selon le syndicaliste, il s'agit d'un projet différent du premier que la CGT a présenté voici deux ans, que la direction avait rapidement rejeté. Cette dernière n'a pas souhaité faire de commentaires.

Problème : après avoir démantelé la partie pneus tourisme du site, Goodyear est sur le point de faire de même sur la partie pneus agricoles que la CGT voudrait récupérer pour la scop. « *Nous avons demandé un moratoire de six mois pour avoir le temps de peaufiner notre projet*, indique M. Wamen. *Mais la direction veut démanteler le site au plus vite. Est-ce que le gouvernement nous accompagne dans cette solution industrielle "made in France" ou préfère-t-il une friche industrielle et des centaines de salariés à Pôle emploi ?* ».

Sollicité, le cabinet de M. Macron n'a pas répondu.

Lire aussi : Un nouvel imbroglio juridique dans l'affaire de la (non) vente de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord à Titan

[\(/emploi/article/2015/01/16/un-nouvel-imbroglio-juridique-dans-l-affaire-de-la-non-vente-de-l-usine-goodyear-d-amiens-nord-a-titan_4557898_1698637.html\)](http://emploi/article/2015/01/16/un-nouvel-imbroglio-juridique-dans-l-affaire-de-la-non-vente-de-l-usine-goodyear-d-amiens-nord-a-titan_4557898_1698637.html)

[Francine Aizicovici](#) ([journaliste/francine-aizicovici/](#))

Journaliste au Monde

Suivre

